REPUBLIQUE FRANÇAISE **2014/…**

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 octobre 2014

POINT DIVERS 1 : Motion – Ecotaxe.

Rapporteur : M. le Maire

"Le gouvernement a annoncé le 9 octobre dernier la suspension sine die du péage de transit poids lourds, avalisé en juin dernier par le gouvernement après 9 mois de suspension du précédent dispositif, et ce 30 octobre 2014 la fin du contrat d'Ecomouv'.

La Ville de Metz se déclare en désaccord avec cette décision et tient à rappeler :

Que ce dispositif s'inscrit dans une démarche vertueuse visant à réduire le recours inconsidéré au transport routier, et à assurer un meilleur financement de nos infrastructures – démarche conforme au principe pollueur-payeur, et validée par la quasi-unanimité des parlementaires en 2009.

Que sans ce dispositif, la Lorraine comme l'Alsace continueront de subir les milliers de camions étrangers traversant la région chaque jour pour éviter les éco-redevances de pays voisins.

Que la suspension du dispositif place, une fois de plus, les salariés Ecomouv' et les agents des Douanes du Service de la Taxe Poids-Lourds dans une situation extrêmement difficile.

Que les emplois douaniers sont inscrits au nombre des 1500 emplois publics de compensation aux restructurations militaires, ayant signifié le départ brutal de près de 5000 militaires.

En conséquence, la Ville de Metz :

Soutient pleinement la demande d'expérimentation d'une éco-redevance régionale formulée par le Conseil Régional de Lorraine.

Exige que la Ville de Metz soit informée et associée à toutes procédures qui seront engagées au bénéfice des salariés d'Ecomouv'.

Exige que le gouvernement respecte ses engagements de compensation aux restructurations militaires.

Exige que des solutions rapides et réellement pérennes soient apportées à la situation intenable des salariés Ecomouv' et des agents du Service de la Taxe Poids Lourds".

Dominique GROS
Maire de Metz
Conseiller Général de la Moselle

LA MOTION EST : ADOPTEE A L'UNANIMITE